

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014**

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, David LAPALUS, Jean-Paul VIVIEN, Camille SIMAR, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Evelyne MURGER, Céline VUAGNOUX, Martine BRICOUT.

**ABSENTE** : Dominique JAVOUREZ (pouvoir à Pierre-Etienne CONTESSE), René SCHEIDER, Olivier DEFAUT

**SECRETAIRE** : Evelyne MURGER

*Le compte-rendu de la séance du 29 Août 2014, est adopté à l'unanimité.*

<b>I° - SECURITE ROUTIERE</b>
-------------------------------

Camille SIMAR présente le compte-rendu de la réunion avec la Commission Sécurité Routière, qui s'est tenue dernièrement.

La commission a identifié les problèmes rencontrés et va les traiter en suivant au cours du mandat.

Le premier concerne le centre du village, avec la sortie d'école, les bus scolaires, l'organisation du parking de la place de la mairie.

Sur le parking face à la Mairie, les membres de la Commission, souhaitent mettre en oeuvre un sens interdit au niveau de la maison de la famille Thiebault, 1 rue Bossuet, pour que le parking soit en sens unique : entrée au niveau de l'Eglise et sortie vers la maison de la Famille Thiebault.

Il est proposé la mise en place d'une "ZONE 30" sur la Départementale au départ du bout de la rue de l'Aigle de Meaux, à hauteur de la ferme de Mr SIRUGUE, jusqu'à la Croix de l'Abbé VANTELOT (Maison FARION) rue Bossuet. Cette signalisation serait également mise en place sur la rue du Bas de la Forge avec le croisement de la rue Voguë (car c'est la principale rue convergente vers la place de l'église en "ZONE 30") .

L'usage de la "ZONE 30" nécessite deux panneaux d'entrée et de sortie de chaque côté de la route, respectivement pour chaque sens de circulation, soit six panneaux au total.

Cette "ZONE 30" couvrirait le parvis de l'église, les abords du parc et du parking, le devant de la mairie, des écoles et de la salle des fêtes. Il y a aussi quatre priorités à droite rue de la Motte, rue Lambert, rue du bas de la Forge et rue du Pont Boulanger et de nombreux passages piétons.

Il peut être envisagé également, de rétrécir les pattes d'oies de chaque rue convergente vers la départementale (les rues la Motte, Lambert et du Bas de la Forge) avec la matérialisation au sol avec de la peinture, par des bandes blanches.

Un courrier est adressé aux Services du Conseil Général, afin de leur soumettre l'ensemble du projet, lesquels se déplaceront prochainement sur le site pour étudier celui-ci.

En parallèle, des devis seront demandés pour l'achat des panneaux de signalisation, de la peinture ainsi que des pochoirs pour le marquage au sol.

*Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la mise en place d'une zone de réglementation de vitesse dans le centre du village. Afin de financer celle-ci, une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2015 sera adressée au Conseil Général de la Côte d'Or.*

## II° - REPAS DES AINES

Magalie SCHOLLAERT présente les offres des différents traiteurs qui ont été sollicités, pour le repas des aînés qui aura lieu le Dimanche 23 Novembre 2014.

La proposition de Mr Fabrice GENTY Traiteur à Charrey-sur-Saône, au prix de 15.00 € est retenue. Magalie se charge de rencontrer à nouveau celui-ci, pour affiner le menu.

En ce qui concerne l'animation de l'après-midi, il est proposé de demander à Mr Pascal VERPEAUX, si, il peut assurer l'animation musicale.

Ce repas est offert aux personnes ayant 70 ans dans l'année. Pierre-Etienne CONTESSE informe que les personnes âgées peuvent être accompagnées de membres de leurs familles, il propose de voter le coût par accompagnant ainsi que pour les élus et membres du CCAS présents.

*Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par huit voix pour, de fixer le coût du repas pour les personnes de moins de 70 ans, au prix coûtant.*

## III° DISTRIBUTEUR A PAIN

Martine BRICOUT informe qu'elle a rencontré avec Magalie SCHOLLAERT le nouveau boulanger installé à St Aubin, à qui elles ont présenté le projet du distributeur à pain.

Ce dernier a indiqué qu'il était d'accord sur le principe mais que pour sa part, il n'avait pas le temps de mettre en place ce service et qu'il ne voyait aucun inconvénient, pour que le boulanger de Losne, assume ce service. Dans tous les cas, le boulanger de Saint Aubin s'engage à continuer sa tournée sur Franxault comme il le fait actuellement.

Dans un deuxième temps, elles ont rencontré le boulanger de Losne qui a accepté de mettre en place le distributeur à pain. Il doit rencontrer prochainement le commercial pour connaître les propositions. Le coût de la location du distributeur à pain sera pris en charge par le boulanger.

Une rencontre aura lieu avec ce dernier pour décider de l'implantation du distributeur à pain, le long du mur du parc communal semble l'endroit le plus approprié. Magalie SCHOLLAERT propose également que la Collectivité, prenne en charge la première année, l'abonnement et les consommations EDF, pour le fonctionnement de celui-ci. En fin de la première année, un bilan sera dressé afin de connaître les frais à la charge de la Collectivité.

D'autre part, il sera établi une convention entre les boulangers de Losne et de Saint Aubin et la Commune de Franxault, afin de déterminer les différentes clauses de ce contrat.

#### **IV° FORMATION AUX PREMIERS SECOURS**

Dans le cadre de la formation aux premiers secours, Magalie SCHOLLAERT présente l'offre de la Croix Rouge, pour la formation de Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC 1). Les objectifs de cette formation, sont de permettre d'exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours.

Cette formation se déroulera sur une journée, à la salle des fêtes communale, avec un minimum de quatre personnes et un maximum de dix personnes.

La proposition de la Croix Rouge, s'élève à la somme de 780.00 € outre les frais de prise en charge du repas de l'animateur ainsi que les frais kilométriques, soit un total net de 845.88 €. Nous avons reçu également une proposition, de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Côte d'Or. Le montant de la prestation est fixée à 60.00 € par participant, et dans le cadre d'une session complète de dix personnes, à 50.00 €.

Dans un premier temps, cette formation sera proposée aux quatre employés municipaux et prise en charge par la Commune, ainsi qu'à un représentant de chaque association du village moyennant leur participation financière. Magalie SCHOLLAERT se propose également de suivre cette formation, à sa charge financière. Le déjeuner sera pris en commun avec tous les participants à la Salle des Fêtes.

Cette formation pourra être renouvelée par la suite, suivant inscription par les demandeurs, sur une liste d'attente.

Un courrier sera adressé à l'U.D.S.P 21, leur confirmant notre accord et leur proposant une date de session, ainsi qu'à chaque Président d'Association pour leur demander, de proposer un représentant à cette session.

***Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers. Le Conseil Municipal accepte également de prendre à sa charge financièrement, le coût de cette formation pour les employés municipaux.***

#### **V° AFFOUAGES**

Pierre-Etienne CONTESSE informe que les têtes de chênes doivent être terminées et débardées au plus tard, le 30 Septembre 2014.

Après vérification par René SHEIDER, responsable de la Commission des Bois, il s'est avéré que plusieurs affouagistes n'ont pas terminé leur lot.

Après réunion avec les adjoints, il a été décidé d'adresser un courrier à ces derniers en leur précisant les éléments suivants : à défaut d'avoir fini de débarder au 30 Septembre 2014, interdiction de s'inscrire aux affouages de l'année prochaine ainsi que de prendre un affouage au nom d'une tierce personne ; obligation de terminer leurs affouages actuels à compter du 15 Février 2015 (après la fermeture de la chasse au bois).

Préalablement à cette date, un courrier leur sera à nouveau adressé, afin de déterminer une date de fin d'exploitation des affouages.

## VI° QUESTIONS DIVERSES

### Vin d'honneur :

Le pot de remerciements aux anciens élus est fixé au Vendredi 17 Octobre 2014 à 19 h 00 dans la salle du préau, à côté de la Mairie. Magalie SCHOLLAERT se propose d'organiser l'apéritif dinatoire avec Evelyne MURGER et Céline VUAGNOUX.

### Participation citoyenne :

La réunion publique, organisée en collaboration avec la Gendarmerie de St Jean de Losne sur l'opération « participation citoyenne », est fixée au Mardi 22 Octobre 2014 à 19 h à la Salle des Fêtes. Un mot sera inséré dans le bulletin du mois d'Octobre, pour inviter l'ensemble de la population.

### Point d'apport Volontaire :

David LAPALUS a rencontré les services de la Communauté de Communes, en charge du fonctionnement des points d'apports volontaires. En accord avec ceux-ci, il est prévu de modifier le PAV situé Rue de l'Aigle de Meaux, à l'entrée du Village comme suit : deux bennes à verre, trois pour le carton et une pour les journaux. Les travaux doivent être réalisés prochainement.

### Site internet :

Jean-Paul VIVIEN informe que le site internet est presque terminé, il le présentera lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal, avant que celui-ci ne soit accessible à l'ensemble de la population.

### Bulletin :

Un courrier sera adressé à l'ensemble des artisans et auto-entreprises du village, leur proposant d'insérer un encart sur leur entreprise et les services proposés, dans le bulletin du mois de Novembre.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 00.***